

**Année scolaire
2019- - 2021**

**Règlement intérieur
ESPACE LOISIRS JEUNES**



L'*Espace Loisirs Jeunes* est une structure municipale d'animation ouverte à tous les jeunes de 11 ans révolus à 17 ans.

Adresse : 1 allée Andy warhol, 37100 Tours
Numéro de Téléphone : 02.47.42.64.11
Email : elj2@ville-tours.fr

Vous pouvez également contacter la *Mairie de Tours* :

Service Direction de la Cohésion Sociale, Centre de Vie du Sanitas
10 place Neuve 37000 Tours
02.47.31.39.56

MODALITES D'INSCRIPTION

Tout jeune de **11 à 17** ans fréquentant la structure doit avoir un dossier d'inscription à jour et payer un droit d'inscription annuel.

Pour les inscriptions et le règlement, nous demandons aux parents de venir rencontrer l'équipe directement dans la structure.

Les familles devront informer la structure de toute modification de situation dans les plus brefs délais.

Pour les sorties, stages et séjours, le nombre de places étant souvent limité, une inscription spécifique est nécessaire.

CONTENU DU DOSSIER

- × Une fiche d'inscription administrative
- × Une fiche sanitaire de liaison
- × Une attestation d'assurance responsabilité civile
- × Le présent règlement intérieur
- × L'autorisation de venir et repartir non accompagné
- × Le certificat médical de non-contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives
- × Le numéro d'allocataire de la CAF
- × L'attestation de la carte de Sécurité Sociale où figure le jeune avec sa date de naissance.

FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Les horaires

Les jeunes, dès lors qu'ils y sont autorisés par leurs représentants légaux, sont libres de leurs allers et venues dans la structure sur les horaires d'ouverture en accueil libre :

En période scolaire :

Mardi, jeudi : 15h30 à 18h30

Mercredi : 12h à 18h30

Vendredi : 13h30 à 18h

Pendant les vacances :

du lundi au vendredi de 10h à 19h

Cependant, pour les sorties et les activités organisées pour lesquelles les jeunes se seront préalablement inscrits il est impératif de respecter les horaires fixés par l'équipe d'animation.

Repas et Goûters

L'Espace Loisirs Jeunes ne fournit ni les goûters ni les repas en dehors des séjours. Pour les sorties à la journée, les pique-niques sont à la charge des familles.

ASSURANCE

Les jeunes participants à une activité de loisirs, à une sortie ou à un séjour devront être couverts pour les risques et les dommages pouvant être occasionnés, en contractant une assurance de responsabilité civile.

Une attestation d'assurance devra être produite au moment de l'inscription par les représentants légaux.

La responsabilité de la Ville ne pourra être engagée en dehors des heures d'ouverture de la structure et à l'extérieur de celle-ci

DISPOSITIONS FINANCIERES

L'accueil libre est soumis à un droit d'inscription annuel :

- 7€ pour 1 jeune
- 12€ pour 2 jeunes
- 15€ pour 3 jeunes et plus

Ce droit d'inscription ainsi que les tarifs des activités, sorties et séjours sont votés par le Conseil Municipal et sont modifiés chaque année à compter du 1^{er} Septembre.

Les prix des séjours sont liés aux ressources de la famille et correspondent à un pourcentage du quotient familial (« taux d'effort »).

les tarifs sont les suivants :

Séjour 1-5 nuits, chaque journée et chaque nuit est facturée de 3.10 € à 12.10 € (en fonction du quotient familial)

Taux d'effort appliqués pour 2019

QF de 0 à 600 : 0.79%

QF de 601 à 670 : 0.95%

QF de 671 à 760 : 1%

QF de 761 e plus : 1.45%

Exemple : pour un jeune partant 5 jours et 4 nuits avec un QF de **630**, le taux d'effort appliqué est de **0.95%**. Le prix est donc de 5.98 (0.95% de 630) multiplié par 9 (5 jours + 4 nuits) = 53.86 euros pour le séjour.

Activités de loisirs (piscine, patinoire...) : de 1.80 à 5,70 €(hors Tours)

Activités culturelles (cinéma, concerts...) : de 1 à 4.20 € (hors Tours)

Stages ou atelier avec intervenant : 2.20€ la séance de 2 h

Pour les familles non domiciliées sur Tours, les tarifs sont plus élevés (se renseigner auprès de l'équipe).

Les paiements se font directement auprès des animateurs de l'Espace Loisirs Jeunes.

Les familles devront régler avant la date d'activité, sans quoi, le jeune ne pourra pas y participer.

REGLES DE CONDUITE A TENIR

Santé, Hygiène et sécurité

Les frais de consultation d'un médecin, et de soins éventuels seront à la charge des familles.

En cas d'accident, il sera fait appel aux secours jugés les plus adaptés et les parents en seront avisés dans les plus brefs délais.

Les familles doivent signaler à la structure toute maladie contagieuse se déclarant chez un jeune ayant fréquenté l'Espace Loisirs Jeunes dans les jours précédents.

Les mineurs doivent être à jour de leurs vaccinations obligatoires et leurs problèmes de santé devront être mentionnés dans le dossier d'inscription.

La structure n'accueillera pas les jeunes souffrant d'une maladie contagieuse.

Un traitement médical ne pourra être administré à un jeune que sur présentation de l'ordonnance d'un médecin, sous réserve que la famille l'ait préparé dans un conditionnement adapté.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence du jeune

Discipline

Il est interdit d'introduire dans les locaux tout objet dangereux.

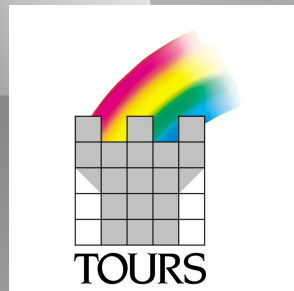
L'équipe se verra exclure temporairement ou définitivement les jeunes perturbant le bon fonctionnement de la structure ou mettant en danger la sécurité physique ou morale d'autrui. Les parents et les jeunes seront reçus systématiquement

Il en sera fait de même pour les jeunes qui feraient usage de stupéfiants ou d'alcool.

Dans ces cas, la famille ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Recommandations pratiques

Le port de vêtements fragiles et de bijoux est fortement déconseillé. La Ville ne saurait être tenue responsable de la perte, de la détérioration ou du vol d'effets personnels.



Ville de Tours
Cohésion Social
Service Jeunesse

